



**Commune de Vuisternens-devant-Romont**  
**Assemblée communale du lundi 13 décembre 2010**  
**Convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'370, convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>80 (5.84 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. J.-François Chassot pour les 2 tables de droite côté café M. Guy Oberson pour la table centrale et celle du Conseil communal M. J.-Daniel Girard pour les 2 tables de gauche côté vitrage</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Willy Audergon, M. et Mme Paul et Odile Girard</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 24.11.2010 (F.O. n° 47 du 26.11.2010)</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, à 20h04 ;

M. le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-dt-Romont, Mmes et MM. les représentants de la presse :

Le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale ordinaire, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de commencer, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations à propos de la convocation et de l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut officiellement délibérer et après avoir nommé les scrutateurs, M. le Syndic passe au point 1 de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2010**

### **► Approbation**

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

- Remarque : aucune

L'assemblée peut se prononcer sur ce PV en levant la main.

### **Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2010**

**◆ Le PV est approuvé à une très large majorité moins deux abstentions.**

\*\*\*\*\*

## 2. Adduction d'eau secteur La Magne/Sommentier

Explications, rapport de la commission financière – Approbation

• M. le Syndic donne les explications y relatives. Dans le cadre de ces travaux, l'AVGG nous a approché afin d'anticiper des travaux d'adduction d'eau dans le secteur, ceux-ci étant planifiés pour l'année 2013. Ces travaux initialement devisés par l'AVGG à plus de Frs 200'000.- coûtent en finalité un peu plus de Frs 60'000.- à notre commune.

M. Jérôme Bifrare, responsable des finances, mentionne que sur le coût total de ces travaux de Frs 158'000.-, nous avons obtenu des subventions pour Frs 97'000.-, d'où un montant pour la commune de Frs 61'000.- ce qui correspond à une charge financière de Frs 4'800.-

Comme il n'y a pas de question particulière, la parole est donnée au Président de la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Dominique Butty donne lecture du rapport qui préavis favorablement cet investissement.

**Vote : Adduction d'eau secteur La Magne/Sommentier, investissement de Frs 61'000.-**

**◆ Décision : L'assemblée approuve cet investissement à l'unanimité**

M. le Syndic remercie l'assemblée pour cette décision positive.

\*\*\*\*\*

## 3. Budget 2011

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

3.2. Investissements

3.2.1 Réfection de la place de parc derrière le café à La Joux. Rapport de la commission financière – Approbation

3.2.2 Réfection de la route Vuisternens/Villariaz, avec trottoir, et Villariaz/Mézières, plus pose d'enrobée secteur des Eperleires. Rapport de la commission financière – Approbation

3.2.3 Réfection de la route du Crêt à La Joux et du collecteur E.C. Rapport de la commission financière – Approbation

3.3. Rapport final de la commission financière, compris le budget de fonctionnement

3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

Avant de passer la parole au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare, M. le Syndic donne en préambule à cette présentation les informations suivantes :

Cela fait plusieurs années de suite que le budget de fonctionnement du ménage communal affiche un déficit et le Conseil communal reste perplexe pour les années à venir. Une planification financière avait été présentée lors de l'assemblée de la vente de la Caisse d'Epargne à la BCF.

Déjà alors, nous avons démontré que pour le futur il n'y avait pas de quoi pavoiser. Cela se confirme avec les dernières décisions du Grand Conseil en matière de fiscalité et de la péréquation financière Canton / Communes.

La vente de la Caisse d'Epargne a permis de diminuer pratiquement de moitié la dette communale et de maintenir le taux d'imposition actuel, toutefois au vue des éléments connus à ce jour, les années futures seront toujours aussi pénibles si l'Etat continue de baisser ses impôts en y entraînant systématiquement l'imposition communale. Le responsable des finances donnera par la suite des chiffres qui étayeront ces propos.

La nouvelle commune de Vuisternens-dt-Romont a huit ans d'existence et d'expérience. Durant ces années, la nouvelle entité a investi considérablement dans tous les villages. Aucune liste exhaustive ne sera faite, cela étant visible pour toute la population. Les investissements, tous utiles et

indispensables au bon fonctionnement de notre commune et au maintien de notre patrimoine ne sont pas encore terminés. Nous présenterons tout à l'heure un certain nombre d'objets pour lesquels l'assemblée devra se prononcer.

Il faut également savoir qu'au niveau du District, des investissements conséquents sont projetés pour le Réseau Santé Glâne ainsi que pour le Cycle d'Orientation. Ces incidences auront des effets directs sur le fonctionnement communal à venir.

La parole est ensuite donnée à M. Jérôme Bifrare, responsable des finances.

Tout d'abord, M. Jérôme Bifrare explique d'une manière générale et sur la base des chiffres d'avant 2008, les effets de la nouvelle péréquation financière, l'évolution des charges liées et les effets de la baisse de l'impôt cantonal couplés aux impôts communaux, à savoir une perte estimée pour l'année en cours de Frs 235'000.- et qui passera pour 2011 à Frs 588'500.-

A la demande du Président de la commission financière, la dette communale est commentée.

Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avant la vente de la CEV, comparé à l'état au 13 décembre 2010 :

- Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 Frs 14'395'900.-, d'où une dette par habitant de Frs 7'200.-
- Dette au 13 décembre 2010 Frs 7'292'900.-, d'où une dette par habitant de Fr. 3'600.- en sachant que la moyenne cantonale se situe à Frs 3'200.-
- Remboursement de la dette, les prêts LIM représentent un somme annuelle de Frs 220'000.- alors que les prêts bancaires représentent une somme annuelle de Frs 160'000.-
- La charge annuelle des intérêts estimés à 1.7% s'élève à Frs 78'000.-

M. Jérôme Bifrare passe ensuite l'ensemble des objets du budget de fonctionnement en les commentant, lorsque des différences importantes apparaissent.

#### • Questions :

→ Eclairage public, chapitre 620.314.10 : M. Martin Chapis – est-ce qu'une variation de l'éclairage est prévue ? *M. Jérôme Bifrare répond que selon le contrat de soutien financier passé avec le Groupe E, l'ensemble de l'éclairage public sera mis à jour sur une période de 5 ans.*

*Des réductions de luminosité sont envisageables et le dossier sera revu et examiné durant la prochaine législature, en accord avec la population.*

→ Achat d'une motofaucheuse, chapitre 620.311.00 : M. Bernard Margueron – à quoi va servir la motofaucheuse ? *Réponse, pour le fauchage des talus, bords des terrains de sport, bords de ruisseaux et en particulier pour le fauchage annuel des bords du ruisseau des Brêts.*

M. Bernard Margueron – pourquoi certains talus sont fauchés par les propriétaires des terrains et d'autres par le personnel communal ? *Réponse, en principe chaque propriétaire est responsable pour ses terrains, mais pour des raisons de visibilité et de sécurité routière, le personnel communal s'en charge.*

→ Cimetière, chapitre 740.314.00 : Mme Danielle Favre - Quand seront terminés les travaux au cimetière de La Joux ? *Mme Chantal Oberson répond qu'il reste à poser le banc et les gradins à fleurs, travaux qui seront réalisés au printemps prochain.*

→ Forêts, chapitre 810.351.00 : M. Bernard Margueron – A quoi correspond la participation au service forestier cantonal ? *M. Jérôme Bifrare répond qu'il s'agit d'un regroupement des frais.*

Comme il n'y a plus de question, M. Jérôme Bifrare termine en mentionnant que le budget de fonctionnement se solde par un déficit de Frs 87'980.- sur un budget des charges de Frs 7'237'815.- contre des produits pour Frs 7'149'835.-

M. le Syndic remercie le responsable des finances pour l'ensemble des explications fournies et ajoute que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 3.4 du tractanda.

Aussi il passe au point 3.2, à savoir la présentation des investissements.

### 3.2.1 Réfection de la place de parc derrière le café de La Joux – Frs 130'000.-

Cette place est fissurée et commence à s'affaisser, dès lors il est urgent d'y remédier en la stabilisant par un renforcement du talus.

M. Gérard Suard, responsable technique du projet, explique le procédé qui sera utilisé afin de stabiliser cette place, à savoir la pose de treillis d'armature de 5 m reliés entre eux.

M. le Syndic ajoute que le financement de cet investissement se fera par les disponibilités bancaires ou un emprunt si nécessaire.

M. Jérôme Bifrare fait savoir que cet investissement ne bénéficiera d'aucune subvention et que les coûts financiers s'élèveront à Frs 3'900.-

La parole est ensuite donnée au Président de la commission financière pour la lecture du rapport y relatif.

- M. Dominique Butty en profite pour exprimer en préambule sa satisfaction relative à la diminution de la dette communale de 50% et pour dire que les comptes de l'Entente sociale, insérés dans les comptes communaux, ont une répercussion sur le pourcentage déficitaire admis lors de l'établissement du budget de fonctionnement.

Il dit encore que si le préavis de la commission financière est favorable pour ce projet, il aimerait connaître avant tout, les prévisions des investissements futurs liés au district, à la route Romont/Vaulruz, à la réfection des routes à Villariaz et à la correction de la route de Villaraboud.

M. le Syndic lui répond que l'assemblée va en premier voter sur l'objet concerné et qu'ensuite les informations souhaitées seront discutées.

#### **Vote : 1<sup>er</sup> investissement pour la réfection de la place de parc derrière le café à La Joux, pour un montant de Frs 130'000.-**

◆ **Décision : 75 oui / 2 non / 3 abstentions**

\*\*\*\*\*

M. Jérôme Bifrare a la parole pour présenter les différents investissements projetés, selon la demande de M. Dominique Butty

→ Cycle d'Orientation de la Glâne : Le projet à l'étude donne Frs 70'000.- de charge annuelle pour la commune sur une durée de 33 ans. Ce chiffre est à prendre avec précautions. A la demande de M. Dominique Butty, M. Jérôme Bifrare répond qu'il s'agit bien du montant communiqué.

→ Transhomes : Est pris en considération le projet étudié devisé à 48 millions de francs, avec si possible une réalisation en 3 phases échelonnées sur plusieurs années. Ce projet sera proposé lors de l'assemblée des délégués en janvier 2011 et ensuite soumis en votation populaire au peuple glânois en mars 2011

Selon ce projet, le coût évalué pour notre commune est de Frs 200'000.- par année sur 33 ans.

→ Route Romont/Vaulruz : Il faut savoir que la commune n'est pas partie prenante, car ce projet est cantonal et à ce jour, la commune n'a reçu aucun chiffre de la part du SPC.

Toutefois il est bien évident que la commune aura à sa charge différentes réalisations.

A la question de M. Dominique Butty, relative à la validité du chiffre communiqué lors de la séance au Relais du St.-Jacques, M. le Syndic répond qu'il n'est plus d'actualité, par contre la commune devra participer financièrement à la réalisation des giratoires du carrefour de La Joux et celui demandé à l'entrée du village de Vuisternens en provenance de Mézières.

→ Route Villariaz/Mézières : Le projet sera discuté dans le point 3.2.2 du tractanda

→ Route de Villaraboud : Ce tracé est discuté depuis de longues années déjà, sa correction dépendra du futur tracé de la route Romont/Vaulruz. Son coût initial avait été projeté à hauteur d'un million de francs.

Question de Dominique Butty – est-ce que la commission d'urbanisme a été informée et est impliquée dans les tractations en cours concernant la traversée du village de Vuisternens, dans le cadre du futur tracé de la route Romont/Vaulruz et du passage du RER ?

Réponse de M. le Syndic : La situation a quelque peu évolué puisqu'actuellement c'est le passage du RER qui est à l'ordre du jour et pour cela, 7 variantes ont été soumises par le bureau d'ingénieurs et la commune en a proposé une 8<sup>ème</sup>. Pour répondre à M. Dominique Butty, M. le Syndic confirme que notre urbaniste a été informé et a d'ores et déjà transmis son rapport.

Quant au futur tracé Romont/Vaulruz, la réalisation du 1<sup>er</sup> tronçon sera probablement mise en chantier en 2011/2012, au départ de Vaulruz en direction de Vuisternens.

→ Anticipant sur d'éventuelles questions relatives au projet de connexion des réseaux d'eau, M. Jérôme Bifrare fait savoir que ce grand projet est momentanément en stand-by, en attendant l'évolution des finances communales, malgré le fait que son financement sera assuré par la vente de l'eau.

\*\*\*\*\*

### 3.2.2 Réfection de la route Vuisternens/Villariaz et Villariaz/Mézières

M. le Syndic donne les explications concernant la réalisation de ces travaux. En effet, afin de terminer le tronçon de route Grangettes/Villariaz jusqu'à Mézières, le conseil communal propose un investissement relatif à la réfection du dernier tronçon entre Villariaz et Mézières. Cette route est en piteux état et nécessite une réfection complète avec élargissement à 6 m.

Le tronçon Vuisternens/Villariaz, entre le foyer Ste-Marguerite et le carrefour des Eperleires, nécessite également des travaux urgents avec en sus la création d'un trottoir afin de relier les chemins piétonniers déjà existants.

La pose d'un tapis bitumineux est également prévue entre le carrefour des Eperleires et le carrefour vers l'ancien magasin, ainsi que sur la route du quartier des Eperleires.

Le total de cet investissement se monte à Frs 2'000'000.- et son financement sera assuré par les disponibilités bancaires ou par un emprunt. Le responsable des finances a la parole pour compléter ces informations.

M. Jérôme Bifrare : L'amortissement obligatoire s'élèvera à Frs 140'000.- par année plus Frs 60'000.- de charge, soit une charge de fonctionnement de Frs 200'000.- par année.

Une demande d'aide financière a été adressée à l'Association Patenschaft.

M. Gérard Suard a la parole afin de commenter l'aspect technique de ces projets, à savoir l'élargissement du tronçon Villariaz/Mézières à 6 m et la réfection complète du tronçon Vuisternens/Carrefour des Eperleires avec la construction d'un trottoir. Afin de ne pas empiéter sur les parcelles côté quartier des Eperleires, la route sera déplacée du côté gauche, mais sa largeur restera de l'ordre de 5 m.

#### ● Questions et discussions :

→ M. René Uldry ne voit pas la nécessité de construire un trottoir et en sus, il faudra y installer un éclairage ! M. le Syndic répond que dans le projet « Transhomes », l'agrandissement du foyer Ste-Marguerite est prévu, ce qui confirme la nécessité d'aménager un trottoir reliant ceux déjà existants. En sus, dans le projet du futur RER, les bus desserviront également Villariaz, avec un arrêt probable au foyer, et emprunteront de ce fait les deux tronçons qui font l'objet de cet investissement.

→ M. Michel Dumas demande la confirmation de l'élargissement de la route à 6 m entre Villariaz et Mézières ! *Ce point est confirmé, alors que la traversée du village de Villariaz n'aura pas systématiquement une largeur totale à 6 m.*

→ M. Martin Chapuis parle de la vitesse des véhicules dans le village ! *M. Gérard Suard répond qu'il y a une limitation et qu'il faut également que les véhicules lourds puissent se croiser sans devoir empiéter sur les bas-côtés. Il confirme que sur le centre du village, seul le coffre sera refait et que le trottoir ne sera pas touché.*

→ Mme Nicole de Montmollin demande si la réalisation de ces travaux peut être fractionnée ? *M. le Syndic répond que le Conseil communal a opté pour un seul lot, d'où certainement quelques économies.*

→ *Pour répondre à d'autres questions relatives au financement de ces travaux, M. Jérôme Bifrare rappelle que la charge annuelle va représenter une somme de Frs 200'000.- durant 13 ans. Il ajoute qu'il est indispensable de maintenir et entretenir les biens immobiliers et les routes communales en état, afin d'assurer aux futures générations des infrastructures décentes et convenables. En conclusion, il faut maintenir et poursuivre l'entretien des biens communaux.*

→ M. le Syndic rappelle que pour l'instant les finances communales sont saines, mais les communes dans leur ensemble devront rééquilibrer les rentrées fiscales et qu'ainsi le taux actuel de 88.4 % de l'impôt cantonal devra probablement être réajusté à 100.00 %.

La parole est donnée au président de la commission financière M. Dominique Butty. Ce dernier remercie tout d'abord les autorités communales pour la clarté des explications fournies et ajoute que les investissements prévus sont supportables pour la commune, d'où un préavis favorable pour cet investissement.

**Vote : 2<sup>ème</sup> investissement pour la réfection de deux tronçons sur le secteur Villariaz pour un coût de Frs. 2'000'000.-**

**◆ Décision : 77 oui / 3 non / 0 abstention**

\*\*\*\*\*

### **3.2.3 Réfection de la route du Crêt à La Joux et du collecteur d'eau claire**

Ce tronçon de route a besoin d'un nouveau tapis bitumineux et par la même occasion, il est impératif de refaire le collecteur d'eau claire.

Le coût de ces réalisations s'élève à Frs 160'000.- pour la pose du tapis bitumineux et Fr. 230'000.- pour la réfection du collecteur d'eau claire, soit au total Frs 390'000.-

Le financement de ces travaux se fera par les disponibilités bancaires ou par un emprunt en cas de nécessité. M. le Syndic passe la parole au responsable des finances.

M. Jérôme Bifrare, les incidences financières de cet investissement s'élèvent à Frs 39'000.-

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe la parole à M. Dominique Butty pour la lecture du rapport établi par la commission financière. Ce rapport est favorable, donc l'assemblée peut passer au vote.

**Vote : 3<sup>ème</sup> investissement pour la réfection de la route du Crêt à La Joux et du collecteur d'eau claire pour un montant global de Fr. 390'000.-**

**◆ Décision : L'assemblée approuve cet investissement à l'unanimité**

### 3.3. Rapport final de la commission financière, compris le budget de fonctionnement

M. le Syndic donne de suite la parole au président de la commission financière, Monsieur Dominique Butty pour le rapport de la commission sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements.

M. Dominique Butty donne lecture des deux rapports, lesquels sont favorables et demande à l'assemblée d'approuver le budget 2011 dans son intégralité.

### 3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

- ◆ **Budget de fonctionnement, décision :** L'assemblée approuve le budget à l'unanimité
- ◆ **Budget des investissements, décision :** L'assemblée approuve le budget à une très large majorité et un vote négatif.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

\*\*\*\*\*

## 4. Région Glâne/Veveyse, modification des statuts - Approbation

M. le Syndic rappelle que l'année dernière les citoyennes et citoyens avaient été appelés à approuver les nouveaux statuts du Réseau Santé Glâne, du Cycle d'Orientation de la Glâne ainsi que ceux de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles.

La modification des statuts de la RGV est en fait une conséquence de plusieurs modifications de la loi sur les communes intervenues ces dernières années. Ces modifications touchent en particulier la réglementation relative aux associations des communes, lesquelles se doivent de s'y conformer.

Les délégués de l'association régionale Glâne/Veveyse ont déjà validé les nouveaux statuts lors de l'assemblée du printemps. Toutefois les assemblées communales doivent entériner ces nouveautés, raison pour laquelle ces modifications figurent à l'ordre du jour de cette assemblée.

Aussi, les modifications suivantes doivent être approuvées par l'assemblée communale, à savoir :

- Les vérificateurs ou contrôleurs des comptes ont été remplacés par un organe de révision externe que les assemblées des délégués seront appelées à désigner.
- Le référendum financier obligatoire est fixé à Frs 500'000.-
- L'introduction du droit d'initiative prévu par la loi sur les communes

Ces statuts étaient à disposition au bureau communal, c'est pourquoi ils ne seront pas lus, sauf demande expresse. Aucune question n'étant posée, l'assemblée peut passer aux votes.

### Vote : Modification des statuts de la Région Glâne/Veveyse (RGV)

- ◆ **Décision : Oui à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 5. GAGEC

### **Approbation de la modification des statuts de l'Association intercommunale du Groupement d'adduction d'eau Grangettes, Le Châtelard, Massonnens, Mézières et Vuisternens-dt-Romont.**

M. le Syndic : Le Groupement d'adduction d'eau Grangettes, Estévenens, Le Châtelard, a dû modifier un article de ses statuts par rapport à l'évolution de ses raccordements sur son réseau. L'article 7 des statuts doit être modifié pour que chaque commune raccordée ait la possibilité de s'exprimer lors des assemblées des délégués. Ainsi la proposition est d'attribuer les voix en fonction des participations financières au réseau. Le Conseil communal propose d'accepter cette modification qui est correcte et logique.

Ces statuts étaient à disposition au bureau communal, c'est pourquoi ils ne seront pas lus, sauf demande expresse.

● M. Dominique Butty demande le nombre de voix pour notre commune : *Réponse de M. Raymond Menoud, conseiller communal en charge du dicastère, selon la nouvelle répartition financière notre commune a droit à une voix.*

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic propose à l'assemblée de se prononcer.

### **Vote : Modification des statuts de l'Association intercommunale du Groupement d'adduction d'eau Grangettes, Le Châtelard, Massonnens, Mézières et Vuisternens-dt-Romont (GAGEC).**

#### **◆ Décision : Oui à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 6. Divers

☐ M. Jean-Bernard Chassot, syndic, demande s'il y a des questions ?

☐ M. Jean-François Menoud, La Joux, demande la réservation de places de parc pour handicapés sur la place devant le café, afin que lors des lotos, les personnes à mobilité réduite puissent approcher au maximum de la salle. *Le nécessaire sera fait, l'objet a déjà été discuté avec le restaurateur.*

☐ Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic reprend la parole et informe l'assemblée que le site Internet communal a été amélioré et qu'il est à disposition de la population.

Par la suite, il tient à remercier toutes et tous pour la participation active à cette assemblée des budgets. Ses remerciements vont également à ses infatigables collègues du Conseil communal ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l'année pour le bien de notre collectivité.

Cette assemblée de décembre rime avec dernière assemblée de la législature, sauf assemblée extraordinaire. L'assemblée des comptes se déroulera en principe après les prochaines élections communales. Aussi quatre collègues ont clairement exprimé leur souhait de mettre un terme définitif à leur mandat de conseiller communal. Ce sont MM. Gérard Suard, Claude Menoud, Eric Papaux et Dominique Pittet.

Ces quatre collègues ne se représenteront pas pour la prochaine législature et leur choix se doit d'être respecté. Aussi, M. le Syndic relève leur excellent travail au sein de la nouvelle commune en les remerciant chaleureusement pour leur passage à l'exécutif communal, leur engagement en faveur de la cause publique et leur franche camaraderie. Ce fût un plaisir de travailler et de collaborer avec des personnes intègres, loyales et sérieuses. Même si au sein d'un exécutif les avis divergent parfois et que les discussions en deviennent intenses, le respect mutuel a toujours été le fondement des délibérations et ceci pour le bien de la collectivité. Gérard, Claude, Eric, Dominique, soyez vivement remerciés pour votre contribution au bien être de notre collectivité.

M. le Syndic leur exprime tout la gratitude des autres collègues du Conseil communal et de la population de Vuisternens-devant-Romont pour l'immense travail accompli et leur souhaite le meilleur pour la suite.

L'assemblée applaudit chaleureusement les quatre conseillers partant.

Un merci va également à Madame Chantal Oberson et à Messieurs Raymond Menoud, Jérôme Bifrare et Jean-François Girard qui acceptent, en compagnie de lui-même, de se représenter pour la prochaine législature. Une seule personne, membre du Conseil communal actuel, ne s'est pas encore prononcée quant à la reconduction de son mandat.

M. le Syndic clôt l'assemblée en adressant, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël, ainsi qu'une année 2011 à la hauteur de leurs rêves et espérances. Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement au terme de cette assemblée.

☐ M. Gérard Suard, vice-syndic, remercie M. le Syndic pour la somme importante de travail accomplie durant l'année et lui adresse les meilleurs vœux de la part de ses collègues et de la population.

L'assemblée du 13 décembre 2010 est officiellement levée à 21h55

Le secrétaire

Le syndic

H. Oberson

J.-B. Chassot